

Page: 1/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.02.2024 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 07.02.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Akepox 1016 Micro Filler Komp. A

· <u>Code du produit:</u> 11786,11789,11792,11795

 · No CAS:
 2530-83-8

 · Numéro CE:
 219-784-2

Numéro d'enregistrement
 UFI:
 01-2119513212-58
 5JG2-701H-W006-5WPD

1.2 Utilisations identifiées
pertinentes de la substance ou
du mélange et utilisations

<u>déconseillées</u> Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la

préparation Colle époxy pour résines

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· <u>Producteur/fournisseur:</u> AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH Tel. +49(0)911 - 642960

Lechstraße 28 Fax. +49(0)911 - 644456 D 90451 Nürnberg e-mail info@akemi.de

Service chargé des

renseignements: Laboratoire

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik

GmbH

Tel. +49(0)911-64296-59 Horaires de bureau :

du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30

le Vendredi de 7:30 à 13:30

ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0800 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50 PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Intervention: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever

immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se

doucher].

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir

dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

· Stockage: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche.

(suite page 2)



Page: 2/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.02.2024 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 07.02.2024

Nom du produit: Akepox 1016 Micro Filler Komp. A

(suite de la page 1)

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE)

n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger

GHS05

· Mention d'avertissement

Danger

· Composants dangereux

déterminants pour l'étiquetage:
Mentions de danger

[3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le

récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement

de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec

précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un

médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la

réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

 $\begin{array}{ccc} \cdot & \underline{\mathsf{PBT:}} & & \mathsf{Non \ applicable.} \\ \cdot & \underline{\mathsf{vPvB:}} & & \mathsf{Non \ applicable.} \end{array}$

· Détermination des propriétés

perturbant le système endocrinien Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien,

se référer à la rubrique 11.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.1 Substances

· No CAS Désignation 2530-83-8 [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane

Code(s) d'identification

Numéro CE: 219-784-2

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.

Position et transport en position latérale stable.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- Après inhalation:
- Après contact avec la peau:
- Après contact avec la peau:
- En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien

les paupières et consulter un médecin.

(suite page 3)



(suite de la page 2)

Page: 3/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 07.02.2024 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 07.02.2024

Nom du produit: Akepox 1016 Micro Filler Komp. A

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

· Après ingestion:

Dyspnée Toux

Manifestations allergiques Risque d'incidents respiratoires.

· Risques · 4.3 Indication des éventuels

soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Movens d'extinction

· Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres

substances toxiques n'est pas à exclure.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les Autres indications

canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/

poussière/aérosol.

6.2 Précautions pour la

protection de l'environnement Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités

compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les

nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr,

neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels,

consulter le chapitre 8.

(suite page 4)



Page: 4/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.02.2024 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 07.02.2024

Nom du produit: Akepox 1016 Micro Filler Komp. A

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour

une manipulation sans danger Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des

explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

· Exigences concernant les lieux et

conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Indications concernant le stockage

commun:

Ne pas conserver avec les agents de réduction.

· Autres indications sur les

conditions de stockage:

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Protéger contre le gel.

43,5 mg/m³ Air (BEV)

· Classe de stockage:

· 7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

10

· 8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des

valeurs-seuil à surveiller par poste

de travail: Néant

· DNEI	
--------	--

2530-83-8 [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	12,5 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Kurzzeit-akut)	21 mg/kg bw/day (ARB)
		12,5 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	21 mg/kg bw/day (ARB)
		5 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	147 mg/m³ Air (ARB)
		43,5 mg/m³ Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	147 mg/m³ Air (ARB)

· PNEC

2530-83-8 [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane

PNEC (wässrig) 8,2 mg/l (KA)

0,1 mg/l (MW) 1 mg/l (SW) 1 mg/l (WAS)

PNEC (fest) 0,

0,14 mg/kg Trockengew (BO)

(suite page 5)



Page: 5/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.02.2024 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 07.02.2024

Nom du produit: Akepox 1016 Micro Filler Komp. A

(suite de la page 4)

0,36 mg/kg Trockengew (MWS) 3,6 mg/kg Trockengew (SWS)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son

élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection

et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du

produit.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Filtre provisoire:

Filtre A/P2

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de

l'air ambiant.

· Protection des mains:

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la

peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la

peau.

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection

préventive et avec utilisation des gants de protection:

STOKO EMULSION (http://www.stoko.com)

recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant

de la peau après manipulation: Kresto Classic (http://debstoko.com)

recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau

après travail:

STOKO VITAN (http://www.stoko.com)



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton) Vitoject (KCL, Art No. 890)

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau

des gants

Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 6; 480 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de

protection et à respecter.

(suite page 6)



(suite de la page 5)

Page: 6/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.02.2024 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 07.02.2024

Nom du produit: Akepox 1016 Micro Filler Komp. A

gants dans les matériaux suivants

sont appropriés:

Butylcaoutchouc

Butoject (KCL, Art_No. 897, 898) Caoutchouc fluoré (Viton) Vitoject (KCL, Art_No. 890)

 Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme

· Pour le contact permanent, des

protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile

Camatril (KCL, Art_No. 730, 731, 732, 733)

Caoutchouc chloroprène

Camapren (KCL, Art_No. 720, 722, 726)

 Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en cuir Gants en tissu épais

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques

120 °C

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· <u>Couleur:</u> Incolore · Odeur: Incolore

Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

<u>d'ébullition</u>

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· <u>Inférieure:</u> Non déterminé.
 · <u>Supérieure:</u> Non déterminé.
 · Point d'éclair
 62 °C

· Température de décomposition:
· pH

Non déterminé.
Non déterminé.

Viscosité:

· Viscosité cinématique
 · Dynamique:
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Solubilité

· <u>I'eau:</u>
· <u>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</u>
· Pression de vapeur:

Entièrement miscible
Non déterminé.
Non déterminé.

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:
 Densité relative.
 Densité de vapeur:
 1,07 g/cm³
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Pâteuse

· <u>Indications</u> importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

· Température d'inflammation: Non déterminé.

(suite page 7)



Page: 7/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 07.02.2024 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 07.02.2024

Nom du produit: Akepox 1016 Micro Filler Komp. A

(suite de la page 6)

· Proprietes explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Took do of movetion doe only onto	non applicable

 Test de séparation des solvants: non applicable · Masse moléculaire 236,34 g/mol

· Changement d'état

· Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant

· Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant

 Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant

· Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant néant

· Explosibles désensibilisés

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique/

conditions à éviter: Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

· 10.3 Possibilité de réactions

dangereuses Réactions très vives, en partie, en présence de bases ainsi que de nombreux

types de matières organiques comme les alcools et les amines.

Forte réaction exothermique aux acides.

Réactions au contact des agents de réduction. · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles. · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition

LD/LOE0

dangereux: Gaz/vapeurs irritants

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

· Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· valeurs i	_D/LC50 dete	erminantes pour la classification:
Oral	LD50	7.010 mg/kg (rat)

Dermique LD50 4.248 mg/kg (rabbit)

2530-83-8 [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilar

Oral LD50 8.025 mg/kg (rat) (OECD 401) NOAEL-Werte ≥5 mg/kg (mouse)

(suite page 8)



Page: 8/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 07.02.2024 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 07.02.2024

Nom du produit: Akepox 1016 Micro Filler Komp. A

(suite de la nage 7)

		(suite de la page 7)	
		200 mg/kg (rabbit) (OECD 414)	
		500 mg/kg (rat) (OECD 415)	
Dermique	LD50	4.250 mg/kg (rabbit) (OECD 402)	
Inhalatoire	LC50/4 h	>5,3 mg/l (rat) (OECD 403)	
	NOAEC	0,225 mg/l (rat) (OECD 412)	

Corrosion cutanée/irritation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas cutanée

remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas cutanée remplis.

· Mutagénicité sur les cellules

germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

· Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition

unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas répétée

· Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· <u>Toxicité</u> aqı	· <u>Toxicité aquatique:</u>	
EC50/48h	710 mg/l (daphnia magna)	
EC10/5h	1.500 mg/l (pseudomonas putida)	
EC50/72h	350 mg/l (Selenastrum capricornutum)	
LC50/96h	237 mg/l (Oncorhynchus mykiss)	

2530-83-8 [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane

EC50/96h 350 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)

>100 mg/l (Salmo gairdneri)

EC50 119 mg/l (green alge)

IC50 255 mg/l (Scenedesmus subspicatus)

EC50/48h 324 mg/l (daphnia magna)

EC10/5h 1.500 mg/l (pseudomonas putida) ErC50/72h 350 mg/l (Selenastrum capricornutum)

(suite page 9)



(suite de la page 8)

Page: 9/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.02.2024 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 07.02.2024

Nom du produit: Akepox 1016 Micro Filler Komp. A

ECO/96h 44 mg/l (Cyprinus carpio)

NOEC >100 mg/kg (Klärschlamm: Atmungs-/Vermehrungshemmung) (OECD 209)

NOEC/21d ≥100 mg/l (daphnia magna) (OECD 211)
EC50/48h 324-710 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
EC50/72h 255 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
LC50/96h 55 mg/l (Cyprinus carpio) (OECD 203)

276 mg/l (lem)

237 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de

bioaccumulation
 12.4 Mobilité dans le sol
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
 • PBT: Non applicable.
 • vPvB: Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le

<u>système endocrinien</u> Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices

endocriniennes.

• 12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Remarque:

· Autres indications écologiques:

· Indications générales: Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique chez les poissons.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (classification selon liste): polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer

dans les égouts.

Catalogue européen des déchets
 06 00 00 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE
 06 08 00 déchets provenant de la FFDU du silicium et des dérivés du silicium
 06 08 99 déchets non spécifiés ailleurs

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors,

après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, ADN, IMDG, IATA

· <u>Classe</u> néant

(suite page 10)



Page: 10/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.02.2024 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 07.02.2024

Nom du produit: Akepox 1016 Micro Filler Komp. A

(suite de la page 9)

14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

• 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

<u>l'utilisateur</u> Non applicable.

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux

instruments de l'OMI Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · <u>15.1 Réglementations/législation</u> particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses

<u>désignées - ANNEXE I</u> la substance n'est pas comprise

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006

ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

 Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

la substance n'est pas comprise

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

la substance n'est pas comprise

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

la substance n'est pas comprise

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

la substance n'est pas comprise

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

la substance n'est pas comprise

- · Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de

travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui

allaitent.

· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (classification selon liste): polluant.

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

la substance n'est pas comprise

· VOC EU 0,0 g/l

15.2 Évaluation de la sécurité

chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

(suite page 11)



Page: 11/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.02.2024 Numéro de version 11 (remplace la version 10) Révision: 07.02.2024

Nom du produit: Akepox 1016 Micro Filler Komp. A

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

· Service établissant la fiche

technique: Laboratoire

Date de la version précédente: 24.01.2023

· Numéro de la version précédente:

· Acronymes et abréviations: RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de

fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (RÈACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique -

Catégorie 3

FR